

## [Ordonnances relatives aux Invalides]

Type de contenu : Texte

Titre(s) : [Ordonnances relatives aux Invalides] [Texte imprimé]

Editeur, producteur : Paris : L'imprimerie Royale [1724-1793]

Description matérielle : 1 vol. (pagination multiple [135 p.]) ; 23 cm

Titre de forme : [Acte Royal.]

Titre de dos : [Ordonnances relatives aux Invalides.]

Note(s) : Contient aussi : Décret de la Convention nationale, du 12 juillet 1793, l'an second... qui augmente la Solde des Vétérans composant les Compagnies détachées à l'Hôtel national des Militaires invalides (2 ex.)

Contient aussi : Loi relative au service des infirmeries invalides et des hospices militaires. Du 19 septembre 1792, l'an quatrième...

Recueil factice de 12 pièces.

Note sur le contenu : Contient : Ordonnance du Roy, portant règlement pour les compagnies détachées de l'Hostel Royal des Invalides. Du 7 octobre 1724.

Décret de la Convention nationale, du 27 juin 1793... qui porte à de trois mille six cents à quatre mille le nombre des places de l'Hôtel national des Invalides, pour l'année 1793.

Décret de la Convention nationale, du 9<sup>e</sup> jour de frimaire, an second [29 nov. 1793] de la République Française... qui dispense les soldats invalides, dont la pension... de représenter un certificat de civisme pour la toucher.

Loi qui ordonne le versement d'une somme de quatre cent mille livres dans la Caisse des Invalides. ...27 juillet 1792.

Loi relative au ci-devant Hôtel des Invalides conservé sous la dénomination d'Hôtel national des Militaires Invalides... le 16 mai 1792, l'an IV<sup>e</sup> de la Liberté.

Loi relative au traitement des Vétérans nationaux Du 29 août 1792, l'an 4<sup>me</sup> de la liberté.

Ordonnance du Roi, portant règlement pour les officiers de ses troupes, retirés à l'Hôtel Royal des Invalides. Du 15 décembre 1756.

Ordonnance du Roy, concernant les Compagnies détachées de l'Hôtel royal des Invalides. Du premier septembre 1751.

Ordonnance du Roy, concernant les compagnies de bas-officiers de l'Hôtel royal des Invalides. Du 10 septembre 1751.

Ordonnance du roi, concernant les Invalides pensionnés, les Soldats retirés dans les provinces avec leur solde & demi-solde, & les Vétérans. Du 17 avril 1772.